



CALENDRIER DES
RAMASSAGES ET
INFRASTRUCTURES
DE COLLECTE
2025



TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT
Assainissement urbain
Rue de Lausanne 23 - 1950 Sion
027 324 16 16 - De 08h30 à 11h30
dechets@sion.ch
sion.ch/dechets





SION, VILLE PROPRE!

La Ville de Sion lutte contre les incivilités. Des agents de propreté assermentés dénoncent les infractions en matière de salubrité publique, sanctionnées par des amendes allant jusqu'à Fr. 10'000.-



COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

Vos encombrants sont désormais débarrassés devant votre domicile. Réservez un rendez-vous par téléphone le lundi matin entre 7h30 et 11h30 au **027 322 10 11**. Le dépôt de matériaux sur la voie publique sans appel préalable est interdit.



DÉCHETS SPÉCIAUX

Une collecte spécifique pour les produits chimiques et médicaments des ménages sera organisée sur Sion et Salins au printemps 2025.



CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Votre carte d'accès offre une tonne d'apport gratuit en déchetteries. Elle est transmise à chaque ménage. Si vous l'avez perdue, commandez-la au **027 324 16 16** ou par courrier électronique à dechets@sion.ch.



SAPINS DE NOËL

Les sapins sont ramassés avec les biodéchets du mois de janvier selon les jours définis par le calendrier de votre quartier. Les sapins doivent être déposés sur le domaine public.



PROMOTION SUR LES CONTENEURS

Profitez de prix avantageux sur les conteneurs mobiles au **027 324 16 16** ou par courrier électronique à dechets@sion.ch.

PLUSIEURS SERVICES DE COLLECTE POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS



RAMASSAGES PORTE-À-PORTE

Les ordures ménagères, papiers-cartons et biodéchets sont ramassés **uniquement en conteneurs mobiles** aux dates et heures fixées par le calendrier. Les conteneurs doivent être déposés sur la chaussée avant 7h le jour du ramassage. **Tout dépôt de déchets (sacs poubelles, papiers-cartons, biodéchets...) est interdit sur la chaussée.**

Aucun ramassage porte-à-porte n'est organisé pour le secteur de Salins et des Agettes.



ECOPOINTS

Les écopoints sont vos meilleurs alliés pour collecter les **déchets courants**. Il en existe dans chaque quartier. Le dépôt est autorisé 7 jours sur 7 de 7h à 22h.



POINTS DE VENTE

Les points de vente récupèrent gratuitement les **appareils électriques et électroniques, produits chimiques, médicaments et emballages en PET**.



DÉCHETTERIES FIXES

Tous vos déchets non collectés en porte-à-porte ou dans les écopoints sont acceptés dans les déchetteries intercommunales d'enevi® et Ecobois. Les apports sont gratuits pour les ménages sur présentation de votre carte d'accès (limite d'une tonne). Cette dernière peut être désactivée une fois le quota atteint.



RESTES ALIMENTAIRES

Jetez vos restes alimentaires dans un sac certifié compostable et fermez-le avant de le déposer dans le bac GastroVert®. Proches de chez vous, les points de collecte GastroVert® sont répartis sur l'ensemble des écopoints et quelques emplacements stratégiques. N'oubliez pas votre carte d'accès aux déchetteries Trions Malin pour ouvrir le point de collecte et reprenez gratuitement un sac certifié OK compost.



DÉCHETS DE JARDIN

Les déchets de jardin (pelouse, fleurs, branchages, feuilles) doivent être déposés à l'intérieur de conteneurs mobiles dédiés. Ils sont ramassés aux dates et heures fixées par le calendrier (dernière page de ce dépliant). Les conteneurs verts qui contiendraient des plastiques et autres matières indésirables ne seront plus vidangés. **Ces conteneurs seront dorénavant enregistrés et taxés (Fr. 50.-/ an).**



COLLECTE DES BIODÉCHETS À SALINS, AUX AGETTES ET PRA BARDY

Des conteneurs mobiles sont mis à disposition des ménages pour collecter les petites quantités de biodéchets. D'avril à octobre (sous réserve des conditions météorologiques) les places de dépôt du Gottié et de Crête-à-l'œil collectent les biodéchets à Salins et aux Agettes. Vos déchets de jardin sont récoltés toute l'année à Pra Bardy.



PLASTIQUES

Hormis le PET, les emballages et flacons en plastique doivent être éliminés avec les ordures ménagères dans les sacs taxés en vue d'une revalorisation énergétique. Il est strictement interdit de déposer des plastiques dans d'autres collecteurs à déchets, tels biodéchets, verre, papiers-cartons, huiles, textiles, aluminium et fer blanc, ou en vrac sur la chaussée.



CONTENEURS ENTERRÉS

Les conteneurs enterrés sont la solution de proximité pour collecter vos **ordures ménagères, papiers-cartons et verres**.



	 Ramassage porte-à-porte (sac poubelle taxé)	 Conteneurs enterrés	 Collecteurs écopoints	 Déchetteries	 Points de vente
Aluminium			●	●	
Ampoules à filament	●	●			
Ampoules basse consommation				●	●
Boîtes de conserve			●	●	
Branchages (<10 cm diamètre)	●			●	
Cartons	●	●	●	●	
Cartons souillés (graisse, peinture, ..)	●	●			
Cendres	●				
Céramiques				●	
Chimiques, produits				●	●
Composites (plusieurs matières indissociables)	●	●			
Couches-culottes	●	●			
Electriques et électroniques, appareils				●	●
Encombrants				● ● ●	
Fer blanc			●	●	
Fusibles	●				
Huiles (minérales, végétales)			●	●	
Inertes (bétons, granits, graviers, pierres)				●	
Litières	●	●			
Marc de café, thé (sans emballage plastique)	●		●	●	
Médicaments				●	●
Métaux (autres que fer blanc)				●	
Miroirs				●	
Néons				●	●
Papiers	●	●	●	●	
Papiers souillés (graisse, nourriture, ..)	●	●			
Peintures, solvants				●	●
PET				●	●
Phyosanitaires, produits				●	●
Piles			●	●	●
Plastiques (PET exclu)	●	●			
Pneus				●	●
Poêles				●	
Porcelaines				●	
Repas cuits et crus (sans emballage plastique)	●		●	●	
Sagex	●				
Sapins	●			●	
Textiles en bon état			●	●	
Textiles usagés	●	●			
Toxiques, produits				●	●
Vaisselle				●	
Végétaux (sans emballage plastique)	●			●	
Verres (à boire)	●	●			
Verre (bouteilles, emballage)		●	●	●	

● Valorisé par incinérables chez ENEVI®
(production d'énergies électrique et thermique)

● Valorisé dans les différentes filières
de recyclage

CALENDRIER DES RAMASSAGES 2025

Les conteneurs sont sortis sur le domaine public uniquement le jour de ramassage avant 7h et enlevés dès leurs prises en charge.

Tout dépôt de déchets (sacs poubelles, papiers, cartons, biodéchets, plastiques, ...) sur la chaussée ou en dehors des infrastructures de collecte (conteneurs semi-enterrés et écopoints) est interdit.



ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRABLES

SECTEUR PÉRIPHÉRIQUE LUNDI ET JEUDI

29.05 => 30.05
19.06 => 20.06
08.12 => 09.12
25.12 => 24.12

SECTEUR CENTRAL MARDI ET VENDREDI

18.03 => 17.03
01.08 => 31.07
15.08 => 14.08



PAPIERS ET CARTONS

MARDI

Aproz, Bramois,
Champsec (grand-),
Châteauneuf,
Pont-de-la-Morge, Uvrier
09.12 => 10.12

MERCREDI

Champsec (petit-),
Chandoline, Gravelone,
Montorge, Platta, Ville,
Vissigen
01.01 => 02.01
19.03 => 18.03



BIODÉCHETS

LUNDI

Secteur de Salins/les Agettes
Aucune collecte porte-à-porte
n'est organisée

MERCREDI

Gravelone, Lentine
Montorge, Platta, Ville
19.03 => 20.03

JEUDI

Bramois, Mollignon, Uvrier
29.05 => 27.05
19.06 => 17.06
31.07 => 29.07
14.08 => 12.08

VENDREDI

Aproz, Champsec, Chandoline,
Châteauneuf, Pont-de-la-Morge
Potence, Vissigen
30.05 => 28.05
20.06 => 18.06
01.08 => 30.07
15.08 => 13.08

Pas de ramassage pour les biodéchets en semaine 52 et 53 (Noël et Nouvel an)

ECOPOINTS ET POINTS DE COLLECTE GASTROVERT ©

VILLE	AMANDIERS, ch. des (à côté du n°66) BOURGEOISIE, rue de la (à côté du n°2) CHANOINE-BERCHTOLD, rue du (en face du n°14) CORBASSIÈRE, rue de LAUSANNE, rue de (devant le n°72) MONT, rue du (à côté du n°43) MONTORGE, ch. du château de SCEX, place du	CHAMPSEC / VISSIGEN	BIETSCHHORN, av. du (à côté du n°40) CASERNES, rue des (à côté du n°40) ÉCHUTES, rue des GRAND-CHAMPSEC, avenue du (en face du n°18) MEUNIÈRE, rue de la
BRAMOIS / UVRIER	CHAPELLE D'UVRIER, rue de la (en face du n°20) CREUX-DE-NAX, ch. du (à côté du n°7) HÉRENS, route d' (en face du n°6) ORGUES, route des (en face du n°20) PLAINE, route de la (à côté du n°18) PLAINE, route de la (à côté du n°51) PRÉJEUX, route de	APROZ / CHÂTEAUNEUF / PONT-DE-LA-MORGE	CAROLET, ch. du TAILLIS, rue des (à côté du n°4a) TREILLE, rue de la (devant le n°28) CHÂTEAUNEUF, ch. de
POINTS DE COLLECTE GASTROVERT ©	AGETTES, route des (au départ de la route des Mayens-de-Salins) INDUSTRIE, rue de l' (devant n°8) MAJORIE, place de la (Majorie) PRINCE, ruelle des STE-MARGUERITE, rue (en face du n°5)	SALINS / LES AGETTES	AGETTES, route des (à côté du n°66) NENDAZ, route de (à côté du n°23) SALINS, route de (à côté du n°153) SALINS, route de (en face du n°107) TSAVANNES, ch. des
	CÈDRES, rue des (à côté du n°13) COTSETTE, rue de la (en face du n°31) LENTINE, route de (près du n°78) OSCAR-BIDER, rue (à côté du n°104b) SAVIÈSE, rue de (en face du n°16) ST-RÉMY, ch. (en face du n°2)		COLLINES, ch. des (Collines en face du n°14) ECOLE, ch. de l' (Bramois) LOËCHE, rue de l' (devant le n°32) PRATIFORI, av. de (à côté du n°24a) STADE, rue du (en face du n°3) TSAVANNES, ch. des (les Agettes)

DÉCHETTERIES FIXES

Tous vos déchets **non collectés en porte-à-porte ou dans les écopoints** sont acceptés dans les déchetteries d'enevi® et d'Ecobois sur présentation de votre carte d'accès. Les déchetteries sont fermées durant les jours fériés.

ENEVI® UVRIER – 027 203 19 41 PROMENADE DES BERGES 10		Lundi fermé MARDI - VENDREDI SAMEDI	08H – 11H45 / 13H15 – 17H45 08H – 11H45 / 13H15 – 16H45 les veilles de fêtes, fermeture 1h plus tôt
ECOBOIS VÉTROZ – 027 346 65 16 ROUTE DU RHÔNE 14	1^{er} mars au 31 octobre 1^{er} novembre au 28 février	LUNDI - VENDREDI SAMEDI LUNDI - SAMEDI	7H30 – 12H / 13H – 18H 7H30 – 17H 7H30 – 12H / 13H – 17H
PRA BARDY – 027 324 16 53 ROUTE DE RIDDES	1^{er} mars au 30 novembre 1^{er} décembre au 28 février	LUNDI – SAMEDI LUNDI - VENDREDI	7H30 – 11H30 / 13H30 – 16H30 7H30 – 11H30 / 13H30 – 16H30
GOTTIÉ – 027 324 16 16 ROUTE DES AGETTES	15 avril au 31 octobre	MARDI JEUDI	16H – 19H 15H – 17H
CRÊTE-À-L'ŒIL – 027 324 16 16 LES AGETTES ROUTE CANTONALE	1^{er} avril au 31 octobre	MERCREDI (juin à septembre) SAMEDI (excepté Racl'Agettes)	16H30 – 18H30 15H – 17H
PAUJES (INERTES) – 027 203 18 45 ROUTE DE CHIPPIIS		LUNDI - VENDREDI	7H45 – 12H / 13H – 16H45